



Rapport d'activité 2014

Décembre 2014

Référence/n° de dossier : 033-18

Pendant l'année sous rapport, la commission de la Bibliothèque nationale suisse (la commission) a participé à deux consultations : elle a pris position sur le *White Paper CUS P-2* puis s'est prononcée sur le *message culture 2016 à 2019*.

S'agissant de la politique des bibliothèques, politique coordonnée à l'échelle nationale, un premier état du projet *Portail des institutions suisses de mémoire* a été rédigé à l'initiative et sous la direction de la commission ; ce document a été déposé auprès de la *Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique CDIP*. La CDIP est l'organe de pilotage le plus important de la politique de l'éducation en Suisse.

Un échange de vue consacré à la politique des bibliothèques était également prévu avec Mme Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture et ancienne présidente de la CDIP. Cet échange de vue n'a malheureusement pas pu avoir lieu cette année et a été reporté en 2015.

White Paper CUS P-2 et message culture 2016 à 2019 : consultations

Un programme de la Conférence des universités suisses CUS est en cours sous le nom *Information scientifique : accès, traitement et sauvegarde* (abrégé en CUS P-2)¹.

Pendant la consultation, la commission a donné une appréciation positive du White paper. Celui-ci contient la stratégie de mise en œuvre de CUS P-2. La

commission a apporté son soutien explicite aux orientations du programme.

Elle est favorable à ce que les limites du système soient larges, tant pour les partenaires du projet que pour les utilisateurs à venir. La commission aimerait arriver ainsi à ce que de larges couches de la population suisse puissent profiter des résultats.

Elle a en outre souligné la nécessité d'une concertation avec la CDIP, et cela surtout en considération de l'entreprise consistant à donner, sur une plateforme commune, une visibilité au patrimoine culturel numérique des institutions de mémoire suisses.

La commission a également salué expressément le *message culture 2016 à 2019*. Elle a apprécié la cohérence et l'engagement, partagé l'analyse quant aux défis à relever et jugé lumineuses les mesures proposées. Le constat a été fait que les mégatrends identifiés dans le message culture ont des effets en bibliothéconomie, et ici aussi il est nécessaire de trouver des réponses communes aux défis communs.

La commission considère également le message culture comme une chance de mettre sur les bons rails la politique des bibliothèques coordonnée à l'échelle nationale, politique aussi urgente que nécessaire. Elle a proposé pour cette raison d'inscrire dans le message culture la volonté de coopération de la Confédération et la nécessité d'une collaboration stratégique dans le domaine de la bibliothéconomie.

¹ <http://tinyurl.com/psv5tug>

La politique des bibliothèques coordonnée à l'échelle nationale

En juin 2014, un premier état du projet *Portail des institutions suisses de mémoire* a été remis au secrétariat général de la CDIP. Ce projet est décrit comme suit :

Les institutions suisses de mémoire (bibliothèques, archives, musées) présentent leurs fonds et leurs collections sur une plate-forme commune sous forme d'un portail pluridisciplinaire. Les contenus, qui se présentent de plus en plus sous forme numérique, seront accessibles et utilisables facilement dans le monde entier : documents d'archives, manuscrits, livres, photographies, cartes, journaux, revues, tableaux, sculptures, autres objets muséaux.

Dans ce but, une plate-forme commune va être développée d'ici à 2020, plate-forme qui s'appuiera sur les portails spécifiques à chaque domaine, qu'ils existent déjà ou soient en voie de création. On utilisera les métadonnées déjà disponibles et qui font l'objet d'un soin continu de la part des institutions ; on y intégrera des contenus déjà numérisés aujourd'hui ou qui vont l'être dans un proche avenir.

Les associations de mémoire associées apporteront ainsi leur contribution à la discussion sur l'identité nationale.

Avant cela, la CDIP avait demandé en octobre 2013 à la *Conférence suisse des bibliothèques cantonales CSBC*, à la *Conférence des bibliothèques universitaires suisses CBU*, à la *Conférence des directeurs d'Archives suisses CDA* et à la commission de lui faire part d'une première esquisse de projet. A l'initiative et sous la direction de la commission, les présidents de ces organisations se sont rencontrés à deux reprises pour élaborer ensemble les contenus.

Des sujets relatifs à la politique des bibliothèques coordonnée au niveau national sont prévus pour l'échange de vue avec Mme Chassot. La discussion avec la directrice de l'OFC va porter à la fin de janvier 2015 sur le rôle respectif des bibliothèques, de l'OFC, de la BN et de la commission. Je m'en réjouis !

Deux autres sujets ont occupé la commission pendant l'année qui vient de s'achever :

Il y a déjà cinq ans que la commission a élaboré son

analyse *Déficits et défis*. Il est temps de soumettre à examen la pertinence de l'analyse de l'environnement, des objectifs, des mesures et des exigences politiques.

Ces dernières années, les interrogations juridiques figurent tout en haut de l'agenda des bibliothèques. La commission s'est occupée des recommandations de *AGUR12*², a analysé le *Jugement du tribunal de commerce de Zurich*³ dans l'affaire de la plainte déposée par trois éditeurs scientifiques contre la bibliothèque de l'EPFZ et s'est fait informer de la situation actuelle dans la question du *tantième des bibliothèques*.

Dans ce contexte, je suis très reconnaissante du fait que l'association nationale *Bibliothèque Information Suisse BIS* ait institué un *groupe de travail droit d'auteur*⁴ et que celui-ci ait très rapidement acquis une grande compétence juridique. La commission a eu l'occasion d'en profiter à maintes reprises.

Membres et séances en 2014

Christiane Langenberger (présidente), Verena Bider, Cornel Dora, Ulrich Niederer, Géraldine Rérat-Ouevray, Gerardo Rigozzi, Gabi Schneider, Hubert Villard, Peter Wille.

Commission de la BN

Art. 14 LBNS du 18 décembre 1992

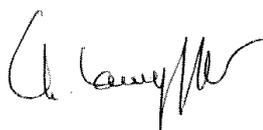
1 Le Conseil fédéral nomme une commission de la Bibliothèque nationale suisse (commission) comprenant neuf membres.

2 La commission :

a. ...

b. suit le développement de la bibliothéconomie;
c. peut faire des propositions au Département fédéral de l'intérieur en matière de bibliothéconomie;
d. donne son avis sur des projets d'actes législatifs ayant trait aux activités de la Bibliothèque nationale ou étant de nature à les influencer;
e. encourage la coopération en matière de bibliothéconomie.

3 La commission doit être consultée avant que ne soient prises des décisions importantes en matière de bibliothéconomie.



Christiane Langenberger

Autres informations :

<http://tinyurl.com/y6ysfdn>

² Rapport final sur <http://tinyurl.com/mgprbfz>

³ Jugement anonymisé sur <http://tinyurl.com/ovzqwb2>

⁴ <http://tinyurl.com/q386xz9>